Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260127-2026012702-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 26

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 janvier 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER Adjoints au Maire
M. Daniel BROCKER, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :
Patrick DELSART
Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. le Maire

5.2. Intégration voirie communale pour DGF : rue du Tokay

DELIBERATION D22012026/02

La commune doit déclarer les mètres linéaires de voirie afin d'obtenir une DGF ajustée en N+2.
A ce jour, il est possible d'intégrer à la voirie communale : rue du Tokay, dont la voirie vient d'être rétrocédée, en vue de la nouvelle déclaration de voirie DGF 2026, pour un versement ajusté en 2028.
Mètres linéaires à rajouter :
Rue du Tokay : 144 ml
Mètres linéaires actuels déclarés : 26 179 ml
Nouvelle longueur de voirie à prendre en compte : 26 323 ml.

Publié le : 29/01/2026 14:19 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/50590

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260127-2026012702-DE

Vu la délibération DEL 20260122/01 de rétrocession du 22 janvier 2026,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
RAPPELLE le classement de la voirie en section 23 dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,
DEMANDE la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
AUTORISE le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.
PRECISE que la nouvelle longueur de voirie communale à prendre en compte est de 26 323 ml.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 27 janvier 2026

Luc ADONETH
Le Maire,

Nadine GUTHAPFEL
La secrétaire de séance,



Publié le : 29/01/2026 14:19 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/50590